



la durée des travaux du métro de Charleroi

Question orale - 11/06/2013 - Latifa Gahouchi - Parlement wallon - Transport en commun, transport scolaire et plan d'investissement de la S.N.C.B.

Destinataire

Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

Question

Les carolos le savent, les travaux du métro léger de Charleroi ont duré beaucoup plus longtemps qu'initialement prévu. Cela a engendré de telles nuisances qu'un collectif de citoyens et commerçants ont décidé d'attaquer la SRWT en justice.

La semaine dernière, ils viennent d'obtenir une première victoire puisque la juge a reconnu que la SRWT était responsable de ces nuisances. Comme les questions des indemnisations et de l'ampleur des dommages doivent toujours être tranchées, vous me permettrez de ne pas vous interroger dessus.

Dans ce dossier, ce qui m'interpelle c'est le rôle qu'ont joué les entreprises ayant effectué ce chantier. Qu'était-il prévu dans le cahier des charges en matière de dépassement de délais? Ce cahier de charge a-t-il été modifié au cours des travaux ? La SRWT a -t-elle perçu des dédommagements pour ces retards ?

Une négociation avec ces riverains est-elle envisageable ?